

PRÉFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES
LOCALES
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

PRÉFET DE L'HÉRAULT

MONTPELLIER, LE 08 AOUT 2017

AFFAIRE SUIVIE PAR : M. DAGHMOUS D.
TÉL : 04 67 61 48 56

Usine de méthanisation Amétyst
ZAC Garosud - MONTPELLIER

*

Commission de suivi de site
Relevé de conclusions
Réunion du mardi 20 juin 2017

La commission de suivi de site s'est réunie sur le site de l'usine de méthanisation, Amétyst, sous la présidence de M. Pascal OTHEGUY, Secrétaire Général de la préfecture de l'Hérault.

1/Déclarations préalables

M. OTHEGUY, le Secrétaire Général de la préfecture de l'Hérault, ouvre les débats à 14h30 ;

Il demande à l'assemblée si l'un des membres de la CSS souhaite effectuer une déclaration liminaire.

Mme Cluzet, présidente de l'association des riverains de la ZAC GAROSUD intervient alors pour préciser qu'elle a une déclaration à faire.

Elle demande tout d'abord à ce que M. Vasquez, membre de l'association, soit excusé pour son absence.

Mme Cluzet indique que cette déclaration prend la forme de remarques ponctuées à chaque fois par des questions.

Cette déclaration et les questions qu'elle contient est jointe **en annexe** de ce présent compte rendu.

Après lecture de la déclaration par Mme Cluzet, M. OTHEGUY, précise que les représentants des exploitants vont essayer de répondre à toutes les questions au cours des débats.

Mme Cathy Vignon, représentant l'association Mosson Coulée Verte, souhaite également exprimer certaines remarques en préambule de cette CSS.

Elle interpelle M. Meunier, vice président de la métropole, en lui demandant quand aura lieu une véritable concertation sur la politique générale de gestion des déchets dans la métropole, notamment en y associant par exemple, les bailleurs sociaux, les représentants des commerçants, les associations de protection de l'environnement.

Selon elle, cette concertation s'impose d'autant plus qu'elle est désormais inscrite dans les textes, tel que la convention d'Aarhus et l'ordonnance du 3 août 2016.

Suite aux interventions préliminaires des deux associations, M. Meunier, vice président de la Métropole, répond tout d'abord qu'il ne ferme pas la porte à l'idée de la taxe incitative évoquée par Mme Vignon, mais que si l'on s'y dirige, il faudra mettre en place des moyens colossaux. Ce qui induira des dépenses importantes pour la collectivité.

La taxe rapporte un peu d'argent mais elle est loin de couvrir les dépenses engagées.

Il faudrait changer le matériel, tel que les poubelles. Par ailleurs, toutes les études montrent que cette mesure se traduit par une augmentation des dégradations sur le matériel et des conflits de voisinage.

M. Meunier rappelle que la métropole a déjà conduit des politiques incitatives.

Il y a deux ans, il a été décidé de retirer une collecte de poubelle grise par semaine pour les villas et logements individuels de la métropole. Même si cette décision a été vécue comme une brimade, elle a quand même été mise en place. Elle a favorisé les réflexes de tri et l'utilisation de la poubelle jaune dédiée au tri.

Par ailleurs, une autre décision qui témoigne de l'action de la métropole en faveur du tri est le projet de refonte de l'usine de tri Demeter pour fin 2019. Cette nouvelle usine permettra de trier davantage de déchets issus de la collecte sélective des propres et secs, mais surtout grâce à l'extension des consignes de tri, pourra traiter de nouvelles catégories de plastiques (Barquettes, Pots de Yaourts...).

Enfin, une autre mesure prise par la métropole a été de mettre fin aux apports volumineux des gravats et déchets des artisans et divers professionnels vers les déchèteries de la métropole en plaçant à l'entrée des sites des portiques limitant le gabarit des véhicules entrants.

Les choses vont également dans le bon sens avec la décision de rénovation des déchèteries, et la possibilité, désormais, pour le public de pouvoir y déposer des types de déchets qu'ils ne pouvaient pas déposer auparavant, tel que le polystyrène.

Mme Cluzet rappelle concernant le sujet les odeurs, qu'il était prévu à la construction du site, la mise en place de sas véhicule permettant d'éviter la sortie d'air des bâtiments dans le cas d'entrée/sortie. M. Meunier répond que l'on ressent effectivement bien les odeurs, surtout en période de fortes chaleurs. Sur ce point, comme sur d'autres, un certain nombre de mesures et d'améliorations seront précisées dans l'exposé qui va suivre. Les choses s'améliorent globalement car l'usine Amétyst met en place des process qui permettent un meilleur fonctionnement des installations. Onze millions d'euros ont été investis pour permettre notamment d'améliorer le bilan matière de l'usine et limiter les impacts environnementaux (rejets des eaux industrielles). L'objectif de la métropole est d'améliorer la politique de collecte des biodéchets provenant aussi bien des gros producteurs que de la population.

Des points d'apport volontaire pour biodéchet, qui n'existaient pas auparavant, ont été mis en place et ce système en phase de test fonctionne plutôt bien.

Parmi les mesures à souligner, il faut noter l'élargissement des zones de foyers sur lesquelles la Métropole a initié une expérimentation d'accompagnement des habitants aux éco-gestes (notamment le tri des déchets). La métropole va passer à partir de l'automne 2017 de 800 à 6800 foyers accompagnés.

En réponse à la demande de concertation exprimée par Mme Vignon, M. Meunier indique qu'il est favorable à une concertation préalable. Il rappelle que la démarche de concertation existe déjà. Elle se fait notamment sous l'impulsion de l'adjointe au maire de Montpellier, Valérie Barthas. Les comités de quartier, les représentants des commerçants ainsi que les bailleurs sociaux tels que ACM, sont déjà associés aux discussions concernant la politique de gestion des déchets.

Concernant la remarque de Mme Cluzet qui s'interrogeait sur le moment où Amétyst « allait devenir une usine de méthanisation complète », M. Meunier précise que la vocation d'Amétyst est à terme de pouvoir être un outil régional de traitement des biodéchets et d'être notamment une solution pour les collectivités de proximité. Monsieur Meunier rappelle le contexte global des années à venir avec la situation des autres installations, tel que le centre de stockage de Castries, devant fermer en 2019, mais aussi un contexte de refonte du plan régional des déchets, qui espère-t-il atténuera, voire, mettra fin à la fameuse séparation Est-Ouest du département de l'Hérault. Il poursuit que l'usine fabrique, depuis la fin des travaux liés à la nouvelle délégation une grande quantité de compost normé.

Mme Vignon souhaite revenir sur le problème de la communication. Elle déclare qu'avant de vouloir absorber et traiter les déchets au niveau régional, il est nécessaire de travailler d'abord au niveau de la métropole. Pour elle, il faudrait d'abord améliorer la communication en matière de tri. Ce n'est pas normal de n'avoir seulement que 11 ambassadeurs du tri pour une métropole qui compte 450 000 habitants. Les résultats ne sont pas suffisants.

Ce à quoi M. Meunier répond que la métropole communique de manière multiple, notamment au travers d'une grande campagne pluri annuelle de communication sur le tri des déchets et la propreté urbaine, qui a démarré en septembre 2015 et prévoit 3 à 4 temps forts par an (presse, affiches, magazines, radio, réseaux sociaux, site Internet), Les messagers du tri ne sont pas la seule solution et le démarchage en porte à porte la panacée (d'où la mise en test d'autres méthodes innovantes décrites précédemment),

2/ BILAN D'ACTIVITE 2016

M. Ribour, directeur de l'usine Amétyst, procède à la présentation du bilan de l'activité 2016. Les points qui sont présentés figurent dans les documents détaillés qui ont été transmis aux membres de la CSS avec la convocation (présentation faite ce jour en CSS et lien électronique de chargement du rapport annuel complet 2016).

a) Bilan d'exploitation et de surveillance 2016

Après une montée en charge de la partie méthanisation avec la matière 0/5 mm issue de l'Ultracriblage entre juin et novembre 2016, l'usine a produit en au mois de décembre 2016, 2500 T de compost normés.

Sur l'année 2017 (premier semestre) la production de compost normée s'est stabilisée à 2500 T/mois

M. Meunier intervient pour dire que l'on n'est pas loin des 30 000 T/an qui représentent l'objectif fixé dans la nouvelle délégation.

M. Ribour indique que le tonnage entrant de déchet ménager résiduel ne diminue pas mais stagne. Il est de l'ordre de 129 000 t.

M. Deligny, représentant la métropole, déclare que depuis 2010 la population a augmenté de 9 %, et que le tonnage reste le même. Ce qui signifie que le ratio de déchets par habitant a été réduit de 9 %. Selon lui, on ne communique pas assez sur ce point.

M. Ribour affirme que l'usine a accueilli plus de déchets verts cette année par rapport aux autres années car l'exploitant a mis en service un nouveau digesteur en y introduisant que des matières nobles (0/5 mm Ultracriblé et déchet vert). Ce digesteur (le n°8) est bien entendu dédié à la production de compost. Monsieur Ribour explique que la fraction 0/5 mm est particulièrement méthanogène et si on n'abaisse pas cette grande réactivité avec des déchets verts soigneusement calibrés au démarrage du digesteur, ce dernier dérive en acidose et la méthanisation est imparfaite. Le tonnage de déchets verts traités sera moindre en 2017.

Concernant les déchets sortants, on constate une baisse sur les stabilisats. Cette baisse était attendue, puisque la fraction Ultracriblée qui produisait auparavant du stabilisat, permet maintenant de produire du compost. Le tonnage de stabilisat devant être traité en installation de traitement ultime passe de 39 369T en 2015 à 32 987 T en 2016.

Concernant la valorisation de la matière, on note de bons résultats pour l'extraction de métaux ferreux grâce à un nouvel électro-aimant qui a permis de capter 100 t d'acier supplémentaire sur l'ensemble de l'année (1 046 T Valorisés).

Concernant les combustibles solides de récupération : CSR, l'usine permet l'extraction de matériaux plastiques extrêmement purifiés qui sont ensuite traités dans une autre usine, laquelle fabrique alors un produit combustible valorisé en cimenterie.

La grande nouveauté est la mise en place d'un courant de Foucault qui permet l'extraction de métaux non-ferreux, composé essentiellement de canettes d'aluminium. Il en sort l'équivalent de deux semi-remorques par mois (soit 50 T par mois d'aluminium de très grande qualité). Ce qui fait d'Amétyst l'usine la plus performante en la matière en Europe.

L'exploitant réalise un point précis sur les tonnages et filières de valorisation des composts produits par Amétyst. Un aspect à souligner, est la prépondérance de la filière viticole dans la valorisation du compost puisque 64 % du compost est valorisé en circuit court par la filière viticole. L'autre grand débouché du compost, à hauteur de 20 %, sont les terres amendées. Le compost mélangé avec des terres de chantier stériles permet de reconstituer une couverture végétale à l'occasion d'aménagement de carrière ou d'aménagement urbain.

Concernant l'aspect valorisation et bilan énergétique, M. Ribour informe que la production d'électricité de l'usine a atteint 19 GWh en 2016. La chaleur produite par les moteurs de cogénération reste valorisée par le réseau de chaleur alimentant la ZAC des Grisettes et la Clinique St Roch. En 2016, Amétyst a livré à LA ZAC 10 GW, il est prévu une livraison de 13 GW en 2017.

Concernant l'aspect surveillance environnementale, M. Ribour précise que le réseau séparatif de collecte des eaux pluviales et des eaux industrielles est parfaitement entretenu, et que de ce fait aucune pollution des eaux pluviales n'est à mentionner.

Une des grandes nouveautés en 2016, est la mise en place de la station de pré-traitement des eaux. Depuis décembre 2016, toutes les eaux industrielles rejetées par Amétyst vers MAERA sont au préalable pré-traitées afin d'abaisser notamment la charge organique de l'effluent.

Concernant l'aspect combustion, M. Ribour rapporte que les gaz émis par les installations (moteurs, torchères et chaudière) sont conformes. Le biogaz produit par la méthanisation est de très bonne qualité, et ne montrent pas d'écart par rapport à l'année précédente. Par exemple, la teneur en méthane est comprise entre 55 et 57 %.

Il ajoute par rapport au point soulevé par Mme Cluzet au sujet des odeurs, que la société Amétyst veut sans cesse avancer sur cet aspect, bien que des progrès importants ont déjà été réalisés, les efforts doivent être poursuivis. Il précise que l'épisode de ressenti olfactif qui s'est produit en 2016 provient du biofiltre n°3. Cet équipement a fait l'objet de travaux importants (changement de la biomasse, ainsi que la réfection du système d'arrosage mis en service en mai 2016). Ces travaux vont améliorer la prévention des odeurs.

b)Système de Management de l'installation

M. Ribour fait un point sur le système de management environnemental. Il indique que les bonnes pratiques de l'usine en matière de management environnemental lui valent d'être reconduit dans la certification Iso 14001. Et d'obtenir le grade mature, de niveau 3 sur une échelle qui en compte 5, pour ce qui concerne la certification Iso 26000, laquelle évalue sa responsabilité sociétale. Il évoque également le dispositif Acamétyst avec l'intégration de 8 jeunes emplois d'Avenir.

c) Communication et découverte de l'installation

Laura Rilcy (chargée des visites au sein de l'usine) présente les actions mises en œuvre en matière de communication. 750 personnes ont visité l'usine en 2016, de nombreux étudiants de la région Montpellier qui sont spécialisés dans les domaines du développement durable et de l'environnement, mais aussi des collectivités, des professionnels et des associations. Les nouveaux outils de communication utilisés sont une plaquette d'information, un film pédagogique et une vidéo présentant Amétyst à 360°. Les visites sont évaluées au travers d'un questionnaire de satisfaction. Les retours qui proviennent des personnes évaluées sont positifs. Le haut niveau technologique et la propreté de l'usine sont soulignés par les visiteurs.

Mme Cluzet intervient pour souligner le professionnalisme de M. Ribour qui se rend disponible à chaque fois que l'association de Mme Cluzet souhaite être reçue dans l'usine, et qui, selon elle, a contribué à donner à Amétyst l'image d'une usine propre.

Les représentants de la métropole informent que le nombre de visites sera en augmentation à partir de sept 2017 dans la mesure où des actions sont mises en œuvre actuellement pour favoriser la découverte des installations Amétyst aux élèves de collèges et lycées. Par ailleurs, dans la mesure où l'usine n'est pas adaptée pour l'organisation de visites concernant les élèves de primaire, une action en leur direction est actuellement en préparation. En effet, dans le cadre d'un partenariat entre la métropole et l'académie de Montpellier, un grand jeu de la propreté à destination des élèves des écoles primaires va être mis en place à la rentrée 2017.

3/ Échanges

M. le Secrétaire Général demande aux membres de la CSS s'ils souhaitent faire des observations suite à la présentation de l'exploitant.

Mme Vignon demande si lors des visites d'élus, on communiquait à ces derniers les chiffres concernant les coûts : coûts initiaux, coût des investissements supplémentaires, coûts de fonctionnement de l'usine.

M. Abraham, représentant de la métropole, répond que les services techniques qui accompagnent ces élus sont renseignés sur cet aspect financier.

Mme Vignon reconnaît les actions mises en œuvre par la métropole mais elle estime nécessaire de faire des actions supplémentaires envers la population. Par exemple en leur faisant prendre conscience que chaque habitant produit 590 kilos de déchets par an.

M. Ribour trouve ce chiffre excessif. Il indique, qu'en France, chaque habitant produit annuellement, en moyenne, 350 kilos de déchets résiduel. Il ajoute que dans les collectivités les plus vertueuses ayant mis une collecte sélective des biodéchets en places, les résultats de collectes plafonnent à 45 kg/an/hab environ..

Ainsi si ces taux étaient extrapolés à la métropole de Montpellier Amétyst recevrait au mieux 15 à 16 000 tonnes de biodéchets par an, soit le fonctionnement d'un seul digesteur.

Mme Vignon répond alors qu'Amétyst n'en traite que 2750 T. Ce qui est faible par rapport à la production totale. Elle insiste sur la nécessité d'effectuer un plus grand travail de communication afin que la population fasse plus de tri.

M. Meunier indique qu'il adhère à ces propos. Il n'y a peut-être pas assez de communication, mais les mesures incitatives initiées par la métropole existent et vont dans le sens des recommandations émises par Mme Vignon. C'est le cas de l'expérience dans le quartier Mantilla à Montpellier, mise en place, avec l'aide de l'ADEME. Elle est basée sur le coaching de la population afin de l'inciter aux bonnes pratiques de tri des déchets, et d'économie d'eau et d'énergie. Cette expérience, basée sur la pédagogie, donne de bons résultats. M. Meunier relate également l'expérience de la mise à disposition de 24 000 composteurs à titre gratuit au profit de la population. Il insiste sur la nécessité de faire de la pédagogie aux enfants dès leur plus jeune âge. C'est la raison pour laquelle dans les écoles et les cantines par exemple, ils sont associés aux opérations de tri. De cette manière, les enfants peuvent reproduire dans leurs foyers ces gestes de bonnes pratiques. M. Meunier concède qu'il reste encore des progrès à faire. Il déplore notamment le peu d'implication des syndicats de copropriété qui investissent peu dans les équipements éco-responsables. Il ajoute que, chaque année, le turn over de la population de la métropole, environ 7000 personnes, auxquelles s'ajoutent environ 6000 nouveaux arrivants, ne facilitent pas les choses.

Mme Vignon fait remarquer qu'il est difficile d'obtenir un composteur. M. Meunier lui répond qu'il est possible d'effectuer une demande de composteur dans les mairies, et que l'attente est de trois à quatre mois en raison de la forte demande.

Mme Vignon demande pourquoi 34 % des déchets ultimes sont envoyés sur le centre de stockage de Narbonne au lieu d'être transférés à Castries, et pourquoi des déchets sont incinérés à l'usine de Perpignan au lieu d'être incinérés dans celle de Lunel Viel.

M. Ribour répond que la priorité est d'abord de tenter d'orienter les refus ultimes vers la valorisation énergétique (Unité de valorisation telles que Ocréal ou Calce). Il indique qu'une partie des déchets produits, notamment lors des grosses périodes estivales, est transférée sur les centres de stockages car les UVE sont saturés par les apports saisonniers) A l'inverse en hiver, Amétyst alimente les UVE qui manquent de tonnage alors que la demande énergétique est forte.

Les représentants de la métropole ajoutent que le centre de stockage de Castries ne peut pas tout accueillir notamment en été lorsque l'UVE d'Ocréal est saturée par les déchets des zones littorales, c'est la raison pour laquelle on transfère des déchets vers le site Lambert à Narbonne.

Mme Vignon demande pourquoi la valeur du PH dans les rejets d'eaux industrielles passe de 8,3 à 8,6.

M. Abraham précise que la méthode de mesure du PH peut expliquer cet écart. L'analyse des eaux industrielles consiste en des prélèvements automatiques sur une durée de 24h heures. Une mesure du PH est effectuée toutes les 10 minutes. Il est donc possible qu'il y ait des écarts sur les valeurs entre les mesures. M. Abraham précise ensuite que la qualité des eaux rejetées en 2017 est bien meilleure que celle de 2016.

M. le secrétaire général ajoute, qu'en moyenne annuelle, la valeur reste dans le seuil toléré compris entre 5,5 et 8,5.

Mme Vignon interroge l'exploitant sur l'utilisation éventuelle d'un produit contre les insectes appelé pyrèthrinoides.

M. Ribour déclare que ce produit est également utilisé par les agriculteurs dans le milieu de l'élevage. Dans l'usine, il en est fait un usage minimal et raisonné. Il est utilisé titre préventif, notamment pour les traitements de surface, sur les murs et non sur les déchets. Et ce, toujours à l'intérieur des bâtiments, ventilations à l'arrêt.

Mme Vignon affirme que si ce produit anti insectes se retrouvait dans les eaux de rejet, ce serait toxique pour les poissons. Elle alerte également sur les risques que présenterait une teneur élevée en pH dans l'eau.

Elle évoque ensuite la présence de chrome 6 dans les analyses et interroge l'exploitant sur la provenance de cet élément.

M. Ribour indique qu'il dispose d'une réponse sur le sujet. Il rappelle que depuis plusieurs années les analyses ont révélé des taux de chrome 6 supérieures au taux de chrome total. Or cela est impossible (le Chrome 6 est un des éléments appartenant au Chrome total). Après questionnement des laboratoires, l'anomalie est imputable à la méthode d'analyse. Du fait de l'opacité des effluents, le dosage de chrome 6 s'avère très surévalué. Dès lors, aujourd'hui l'usine utilise d'autres méthodes d'analyse du chrome 6. Ainsi, dans les déclarations de polluants transmises à la Dréal début 2017, les valeurs correspondant au chrome total ont été par défaut extrapolées au chrome 6. Le laboratoire, qui a mis en évidence l'origine de cette anomalie, a délivré un document aux exploitants de l'usine, dans lequel il explique la nouvelle grille d'analyse et de lecture des résultats. Ce document a été transmis à la Dréal.

À la demande de Mme Ricoux, représentant l'ARS, M. Ribour précise qu'il lui transmettra le document du laboratoire.

M. Labelle, représentant la DREAL, attire l'attention de la CSS sur l'impact relatif de ce rejet. Il s'agit d'un rejet dans le réseau d'eaux usées et non de rejet dans le milieu naturel.

Mme Vignon interpelle l'exploitant sur la teneur en métaux dans les eaux de rejet, dont les valeurs se situent souvent entre 30 et 40.

M. Ribour explique la présence de ces teneurs en métaux par le fait que l'eau est issue des déchets et qu'elle présente cette charge en fer.

Mme Vignon demande que deviennent les boues issues de la nouvelle station d'épuration.

M. Ribour indique que ces boues sont soit transférées en centre de stockage, soit incinérées.

Il faut attendre la fin des analyses en cours pour décider si les boues produites disposent d'un niveau de qualité et de sécurité suffisant pour être mélangées avec le compost.

Dans la mesure où aucun membre de la CSS ne souhaite intervenir, Monsieur le Secrétaire Général déclare qu'une réponse doit être apportée à Mme Cluzet sur la question du mélange des déchets.

M. Labelle apporte des éclairages sur ce point. Il rappelle que depuis 2016, la règle est claire. Il est interdit de mélanger des biodéchets triés la source avec d'autres déchets qui n'ont pas fait l'objet du même tri.

Toutefois l'application de ce principe à tous les cas d'espèce identifiés dans l'usine AMETYST mérite des éclaircissements. Par exemple, l'application stricte de cette disposition ne permet plus le mélange des déchets verts avec les digestats de la méthanisation. Pour autant, l'utilisation des déchets verts comme structurant est nécessaire à la production de compost. Elle n'entraîne pas non plus une dégradation de la qualité des déchets pouvant nuire à leur valorisation. Ce sujet a fait l'objet, de la part des industriels et de la DREAL, de nombreuses remontées en direction de la Direction de la Prévention et des Risques du Ministère de l'Ecologie. Le ministère a bien conscience de la situation. C'est pourquoi il a mis en œuvre un groupe de travail associant des représentants des industriels, des associations et des collectivités locales. Une circulaire découlant des travaux de ce groupe de travail est attendue afin de préciser les mélanges de déchets qui pourraient être autorisés. Dans l'attente, le statu quo prévaut.

Monsieur le Secrétaire Général ajoute que le ministère de l'écologie s'inscrit dans une démarche d'évaluation pertinente des prescriptions. Il peut exister des cas où ce n'est pas pertinent d'être dans des prescriptions globales. Dans certains cas, le fait de mélanger des déchets verts avec d'autres biodéchets peut avoir du sens.

La parole est donnée à M. Meunier. Il souhaite que les salariés de l'usine puissent s'exprimer s'ils le désirent. Ils peuvent notamment dire ce qu'ils pensent et si les investissements réalisés par l'exploitant ont eu un impact sur leurs conditions de travail.

M. Chauveau, délégué du personnel répond qu'il a pu constater une amélioration des conditions de travail. Mais aujourd'hui, il souhaite exprimer des doutes sur le maintien des effectifs qui permettraient de bien travailler dans l'usine. Il demande à ce que l'exploitant et la métropole veillent au maintien des emplois.

M. Meunier indique qu'il est convaincu que l'usine ne peut fonctionner sans un nombre suffisant d'agents. Il ajoute que si Suez s'orientait vers des réductions d'emplois, il souhaiterait alors des explications précises de la part de l'industriel. Il veillera au maintien de l'emploi dans l'usine.

Mme Vignon intervient pour demander le montant des travaux d'investissements réalisés en 2016
M. Ribour lui précise que ce montant est de l'ordre de 11 millions d'euros en 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Secrétaire Général remercie les membres de la CSS de leur participation à cette commission.

**Le Président de la Commission
Le Secrétaire Général**



Pascal OTHEGUY

ANNEXE : communication lue par Mme Cluzet en début de séance de la CSS du 20 juin 2017

Notre porte-parole, François Vasquez, vous prie d'excuser son absence en raison d'un voyage à l'étranger.

Je ferai donc part moi-même à l'assemblée, des remarques de l'Association des Riverains.

Néanmoins M. Vasquez tient à ce que je dise qu'à son avis il est ici possible de tout dire sans jamais être entendu !

Ma première remarque, concerne le code de l'environnement. Depuis la dernière CSS il a changé, très exactement le 1^{er} juillet 2016. Dans l'un de ses articles (le D.543-226-1) il interdit de mélanger des biodéchets triés par leur producteur ou détenteur avec d'autres déchets n'ayant pas fait l'objet d'un même tri.

Or à Amétyst, il nous semble bien que des déchets verts triés à Grammont sont mélangés au digestat pour produire du compost normé.

Ce règlement ne condamne-t-il pas la production de compost ?

Sinon comment le traitement des déchets à Amétyst sera-t-il mis en conformité ?

Depuis la mise en route de l'usine, les riverains ont pris conscience des enjeux de l'environnement et notamment de la politique du traitement des déchets. Ils sont convaincus qu'il est nécessaire et urgent de développer une gestion « ZERO GASPILLAGE et tendre vers ZERO DECHET ». Pour cela un premier et bon moyen est d'impliquer directement et pécuniairement le citoyen par la mise en place d'une Redevance Incitative comme cela se fait de plus en plus en France. C'est aussi une participation plus juste au coût croissant d'élimination des déchets.

Nous sommes persuadés que la réduction de ce coût est un objectif de la Métropole.

Comment donc se positionne-t-elle vis à vis de la taxe incitative ?

L'émission d'odeurs dues au fonctionnement du Tri Mécano Biologique est toujours présente, aléatoirement en force, direction et fréquence selon les conditions atmosphériques, ce qui est insupportable pour les riverains.

Les riverains espèrent donc, par l'intermédiaire de la politique de gestion des déchets, que cette partie d'Amétyst disparaisse au plus tôt.

Dans quel délai, la Métropole fera d'Amétyst une vraie usine de méthanisation ?

L'observation de l'émission fréquente d'odeurs, fortes, plutôt matinales et de faible durée, nous font supposer qu'il s'agit de fuites provenant de l'ouverture des portes le matin lors de l'arrivée fréquente des bennes. Or lors du projet de l'usine, il nous avait été affirmé qu'il y aurait des sas de confinement pour éviter ce problème. Cette absence apparaît donc être une erreur malgré la mise en dépression du hall.

Quelle est la position de la Métropole à ce sujet ?

